

TROPHEE PORT FREJUS (5C) 19 ET 20 SEPTEMBRE 2020

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention (DP) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. **REGLES**

- L'autorité organisatrice est le YACHT CLUB de FREJUS. Le parcours est défini par l'autorité organisatrice.
- La régate est régie par:
 - Les règles telles que définies par les « Règles de Course à la Voile 2017 2020 »,
 - Les prescriptions de la FFV,
 - Les règlements fédéraux,
 - La partie B, section II du règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
 - Les présentes instructions de courses, et leurs éventuelles annexes.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- Les avis aux concurrents seront affichés au local du Carré du Marin situé au rez-dechaussée du bâtiment de la capitainerie de PORT FREJUS et également mis en ligne à l'adresse : www.ycfrejus.fr
- Les bateaux participants devront être détenteur d'un certificat de jauge à jour.
- Les équipages admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.
- Les concurrents doivent présenter, le jour de leur arrivée, leur licence F.F.V validée
 « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition de moins d'un an.
- Les concurrents n'ayant pas de licence, devront prendre une licence temporaire auprès de l'organisation. Celle-ci sera délivrée sur présentation d'un certificat médical de non contreindication de la voile en compétition de moins de 1 mois.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

 Toute modification aux instructions de course sera affichée au tableau officiel, situé au Carré du Marin, au plus tard une heure avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- Le mât situé sur le haut de la Capitainerie, sert de mât de pavillon à terre.
- Signification des pavillons à terre :
 - Pavillon « APERCU » hissé + 2 signaux sonores, signifie retard de la course.
 - Pavillon « APERCU » affalé + 1 signal sonore, signifie que le signal d'avertissement de la course sera fait, minimum, 30 minutes après l'amenée du pavillon aperçu.
 - Pavillon « Y » hissé + 1 signal sonore, signifie port du gilet obligatoire.

5. **PROGRAMME DES COURSES**

- Date des courses : 19 et 20 Septembre 2020.
- L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour est :
 - Samedi 19 Septembre 2020 : 12h00
 - Dimanche 20 Septembre 2020 : 11h00
- Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- Le dernier jour aucun départ ne pourra être donné après 14h00.

6. ZONE DE COURSE

- La zone de course est incluse dans le Golfe de Fréjus entre la Chrétienne et la Basse RABIOU (voir annexe Zone de Course).
- les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- Au plus tard au signal d'avertissement le comité de course enverra le pavillon « D » si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

7. MARQUES

- Voir parcours.
- Un bateau comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

8. CHANGEMENT DE PARCOURS

- Il sera signalé sous le vent avec plusieurs signaux sonores et pavillon C + cap nouvelle marque (avant que le premier concurrent passe à la marque sous le vent).

9. DEPART

- La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ (bouée cylindrique jaune) à l'extrémité bâbord.
- Procédure de départ :
 - H-5 mn envoi du signal d'avertissement : pavillon club YCF
 - H-4 mn envoi du signal préparatoire : P ou I
 - H-1 mn affalé du P ou I
 - H affalé du pavillon Yacht Club Fréjus
- Tout bateau qui ne prends pas le départ au plus tard 4 mn après le signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

10. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

11.L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mat du bateau comité mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

12. SYSTEME DE PENALITE

- Dérogation à la règle RCV 44.1 : un bateau qui enfreint une règle de priorité doit effectuer une pénalité en faisant un tour complet comprenant un virement de bord et un empannage.
- Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

13. <u>REGLES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNE</u>MENT

 Les concurrents ne devront jeter aucun détritus dans l'eau et observer une veille attentive durant les épreuves sur le sanctuaire PELAGOS zone NATURA 2000 et signaler au bateau comité la présence de cétacés VHF canal 77.

14. TEMPS LIMITE

- Les bateaux qui ne finissent pas dans les 60 minutes après le premier ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV35, A4 et A5) pour les parcours 1, 2, 3 et 4 (voir annexe Parcours Construits).
- Pour les parcours côtiers, l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée à 17h30.

15. RECLAMATIONS

- Les réclamations seront rédigées sur les imprimés disponibles au secrétariat (Carré du Marin).
- Temps limite de dépôt de réclamation : 30 minutes après l'arrivée du dernier coureur de la course.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Carré du Marin. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).
- Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :
 - Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio

17. CLASSEMENT

- Classes admises: HN1 (B, C, D) voiliers de croisière et HN2 (R2, R3, R4) voiliers de régate.
- Une course doit être validée pour valider la compétition.
- Le classement de chaque classe sera effectué selon le système de points à minima.
- En fonction du nombre de participants dans chaque classe le comité organisateur se réserve la possibilité d'effectuer un seul classement toutes classes confondues.
- Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL.
- Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 11H00 et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- Un équipage non partant doit le signaler à l'autorité organisatrice.
- En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir l'autorité organisatrice sur l'eau ou à terre. (DP)
- Le canal VHF utilisé en course est le 77.
- Utilisation du Bout Dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT (DP)

- Pendant toute la durée de la compétition le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut être modifié sauf après instruction et décision du Jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles. Le chef de bord s'engagera personnellement à respecter ce point précis, des contrôles seront effectués.
- Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- Navigation en solitaire acceptée.
- Matériel de sécurité : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe, ou par la réglementation en vigueur. Une radio VHF est obligatoire.
- Toute embarcation non conforme sera classée DNS.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.
 (DP).

21.BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés : port du pavillon du Yacht Club de Fréjus.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (DP)

- Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la course jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés : port du pavillon du Yacht Club de Fréjus.
- La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFV s'appliquera.

23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (DP)

 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

24. <u>EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION</u> (DP)

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. COMMUNICATION RADIO (DP)

- Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. DECISION DE COURIR

- En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4, décision de courir).
- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE PARCOURS

Descriptif des marques de parcours :

- Marque de départ : bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque de parcours : bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque de dégagement : bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque arrivée parcours côtiers: bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus
- Marque arrivée parcours construits: bouée cylindrique jaune Yacht Club Fréjus

Positions des marques de parcours :

Bouée de la Chrétienne : 43°25′200 N / 6°53′700 E 43°19'000 N / 6°41'500 E Bouée à l'Est des Sardinaux : Bouée Emissaire Saint-Aygulf: 43°23'900 N / 6°44'700 E Bouée Banc de Fréjus : 43°22'900 N / 6°48'650 E Bouée île d'Or: 43°24'800 N / 6°50'600 E Bouée pointe de l'Arpillon : 43°20′130 N / 6°41′800 E 43°24'400 N / 6°46'440 E Lion de Mer: 43°21′550 N / 6°45′600 E Bouée du Mourrenègre : Bouée calanque des Louvans : 43°22'800 N / 6°44'150 E Bouée Baie d'Agay: 43°25'900 N / 6°51'850 E 43°24'500 N / 6°44'600 E Bouée Base Nature: Bouée Basse Rabiou: 43°17'100 N / 6°40'950 E

Parcours construits N° 1, N°2, N°3 et N°4

Les parcours construits sont définis suivant les schémas N°1, N°2, N°3 et N°4 (voir annexe Parcours construits). L'information du choix du parcours construit sera donnée par le comité de course.

Le parcours N° 4 est laissé à la discrétion du comité de course, selon les conditions météorologiques du jour et l'emplacement des bouées X, Y, Z sera indiqué lors du briefing.

Parcours N°5 (18 milles):

Pour ce parcours toutes les marques seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée La Chrétienne / bouée Emissaire Saint-Aygulf / bouée jaune de départ / Lion de Mer / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°5 bis (14.5 milles)

Pour ce parcours toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée La Chrétienne / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°6 (16.5 milles)

Pour ce parcours toutes les marques seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Est des Sardinaux / Lion de mer / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Lion de mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°6 bis (14 milles)

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Est des Sardinaux / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité

Parcours N°7 (13 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement à bâbord / bouée pointe de l'Arpillon / bouée Banc de Mourrenègre / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°8 (12.5 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée Ile d'OR / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Lion de Mer / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°9 (15 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée La Chrétienne / bouée Banc de Fréjus / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°10 (11milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Emissaire Saint-Aygulf / bouée Banc de Fréjus / bouée lle d'OR / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°11 (17 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Emissaire Saint-Aygulf / bouée Banc de Mourrenègre / bouée La Chrétienne / Lion de Mer / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°12 (14 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / Bouée Baie d'Agay / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°13 (15 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / Bouée Baie d'Agay / Bouée Banc de Fréjus / bouée Emissaire Saint-Aygulf / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°14 (26 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée Ile d'Or / bouée Baie d'Agay / bouée La Chrétienne / bouée Est des Sardinaux / bouée Calanque des Louvans / bouée Base Nature / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°15 (19 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à tribord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

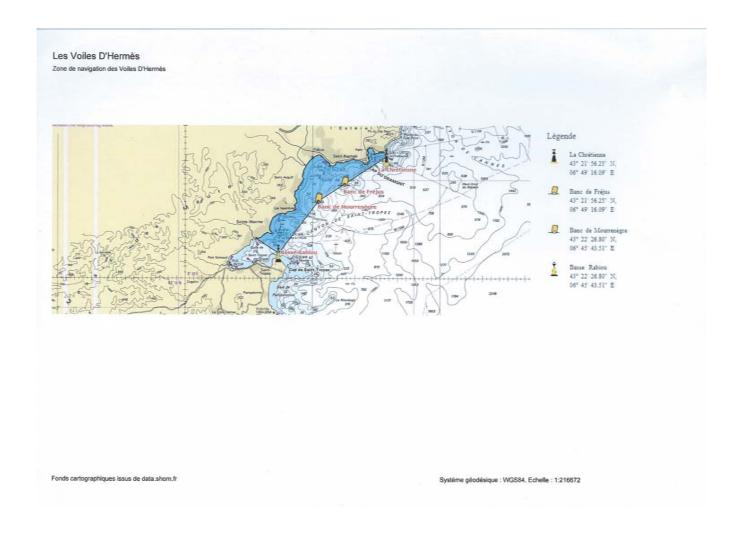
Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / Lion de Mer / bouée lle d'Or / bouée Baie d'Agay / bouée La Chrétienne / bouée Banc de Mourrenègre / bouée Calanque des Louvans / bouée Base Nature / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

Parcours N°16 (15,5 milles):

Toutes les marques de parcours seront laissées à bâbord (Excepté la bouée de dégagement qui sera précisée par le comité de course)

Départ entre bateau comité et bouée jaune / Si pavillon D, bouée de dégagement / bouée Calanque des Louvans / bouée lle d'Or / Lion de Mer / bouée jaune de départ / bouée Calanque des Louvans / Arrivée entre bouée jaune et bateau comité.

ANNEXE ZONE DE NAVIGATION



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

- Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).
- Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques de parcours précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.
- Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.
- Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »
- Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.
- Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

Positions des marques de parcours :

Bouée de la Chrétienne : 43°25'200 N / 6°53'700 E 43°19'000 N / 6°41'500 E Bouée à l'Est des Sardinaux : Bouée Emissaire Saint-Aygulf: 43°23'900 N / 6°44'700 E Bouée Banc de Fréjus : 43°22'900 N / 6°48'650 E Bouée île d'Or: 43°24'800 N / 6°50'600 E Bouée pointe de l'Arpillon : 43°20'130 N / 6°41'800 E Lion de Mer: 43°24'400 N / 6°46'440 E Bouée du Mourrenègre : 43°21'550 N / 6°45'600 E Bouée calanque des Louvans : 43°22'800 N / 6°44'150 E Bouée Baie d'Agay: 43°25'900 N / 6°51'850 E Bouée Base Nature : 43°24'500 N / 6°44'600 E 43°17'100 N / 6°40'950 E Bouée Basse Rabiou:

ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS

